

LE PARTAGE DES RICHESSES SELON ETHYPHARM



L'ACCORD NEGOCIÉ IL Y A 3 ANS PAR LA CFDT PERMETTAIT DE PARTAGER LES RICHESSES EN CAS DE CROISSANCE DES RÉSULTATS :

NOUS L'AVIONS DONC SIGNÉ

CETTE ANNÉE LA DIRECTION A PROPOSÉ UN ACCORD AVEC MOINS POUR LES SALARIÉS ALORS QUE L'ENTREPRISE EST EN CROISSANCE :

LA CFDT NE SIGNERA DONC PAS CET ACCORD

POUR UN PARTAGE ÉQUITABLE DES BÉNÉFICES D'ETHYPHARM !

15/07/2020